



PLACEMENTS FINANCIERS

ÉCONOMIE, PLACEMENTS, VIE PRATIQUE... FAITES LE POINT SUR VOTRE ACTUALITÉ FINANCIÈRE ET JURIDIQUE POUR FAIRE LES BONS CHOIX





GESTION SOUS MANDAT

PILOTAGE DE VOS PLACEMENTS FINANCIERS PAR DES EXPERTS

Avec des marchés financiers de plus en plus difficiles à décrypter, il peut être opportun de déléguer la gestion de ses portefeuilles à un expert. C'est pour répondre à ce besoin que Société Générale propose à ses clients des mandats de gestion souples et personnalisés.

Le monde a changé. Dans un univers de taux très bas, voire dans certains cas négatifs, **il est de plus en plus difficile d'obtenir une bonne rémunération pour ses placements**. Les produits de taux jugés peu risqués (monétaire et obligataire souverain) rapportent moins, ce qui oblige les épargnants à sortir des sentiers battus et à prendre davantage de risques, pour accéder à des produits mieux rémunérés. Surtout, ces produits de taux ont perdu le rôle d'amortisseur qu'ils jouaient dans les portefeuilles, quand ils rapportaient encore 2 % à 3 % de mieux que l'inflation. **Ceux qui investissent sur les marchés d'actions le font désormais dans un contexte beaucoup plus risqué et sans le filet de sécurité obligataire d'antan**. La faiblesse des taux n'est pas la seule nouveauté sur les marchés financiers, mais elle ajoute de la complexité dans un monde qui n'était déjà pas facile à décrypter. Certains épargnants continuent malgré tout à gérer leur épargne financière seuls. D'autres en revanche y renoncent et **préfèrent déléguer la gestion à des professionnels**.

LES CARACTÉRISTIQUES DE LA GESTION SOUS MANDAT

Société Générale propose à ses clients disposant d'un certain niveau d'épargne, de déléguer la gestion de leurs actifs financiers à des gérants professionnels.

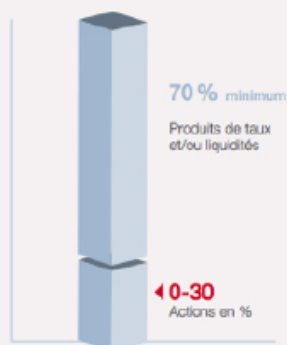
Un entretien approfondi avec le conseiller en gestion de patrimoine permet de vérifier si la gestion sous mandat est **adaptée à votre situation**, votre profil d'investissement et à vos objectifs, puis de déterminer **le type de mandat de gestion qui vous convient** le mieux. **Quatre profils de gestion sont proposés**, qui se différencient par la part d'investissement en supports actions qu'ils contiennent. Le plus sécuritaire comporte seulement de 0 à 30 % d'actions, quand le plus dynamique investit 90 % au minimum sur les marchés d'actions. En fonction du profil de gestion choisi, **la durée minimale de placement recommandée et le niveau de risque de votre portefeuille varient**. La valeur de vos avoirs sous mandat peut fluctuer tant à la hausse qu'à la baisse ; en conséquence, le risque de perte en capital doit être accepté.





GESTION SOUS MANDAT

PILOTAGE DE VOS PLACEMENTS FINANCIERS PAR DES EXPERTS



Mandat 0 - 30⁽¹⁾

Allocation d'actifs prépondérante en produits de taux. Le Gérant consacre toutefois une partie de ses investissements en supports actions

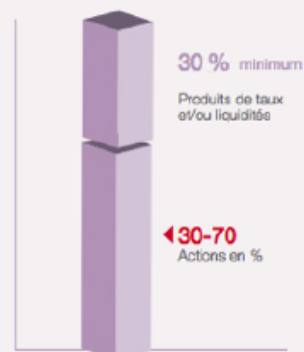
Investissement en produits de taux et/ou liquidités :

70 % minimum

Investissement en actions : entre 0 % et 30 %

Durée minimale de placement recommandée : 5 ans

(1) Non éligible au PEA



Mandat 30 - 70⁽²⁾

Allocation d'actifs diversifiée entre supports actions et produits de taux

Investissement en produits de taux et/ou liquidités :

30 % minimum

Investissement en actions : entre 30 % et 70 %

Durée minimale de placement recommandée : 5 ans

(2) Sous certaines conditions dans le cadre du PEA.





GESTION SOUS MANDAT

PILOTAGE DE VOS PLACEMENTS FINANCIERS PAR DES EXPERTS



Mandat 70 - 90

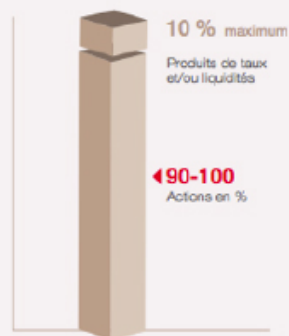
Allocation d'actifs très majoritaire en supports actions.

Investissement en produits de taux et/ou liquidités :

10 % minimum

Investissement en actions : entre 70 % et 90 %

Durée minimale de placement recommandée : 7 ans



Mandat 90 - 100

Dans une optique à long terme, le Gérant a une exposition en supports actions proche de 100 %

Investissement en produits de taux et/ou liquidités :

10 % minimum

Investissement en actions : entre 90 % et 100 %

Durée minimale de placement recommandée : 8 ans





GESTION SOUS MANDAT

PILOTAGE DE VOS PLACEMENTS FINANCIERS PAR DES EXPERTS

Une fois le profil de gestion choisi et le mandat signé, vous n'avez plus rien à faire. **Vos actifs confiés sont gérés par un expert**, capable de réagir sereinement aux mouvements et aux annonces des marchés, de trouver des opportunités sur toutes les classes d'actifs et dans toutes les zones géographiques et d'opérer les arbitrages nécessaires sur les portefeuilles. **Ces spécialistes prennent leurs décisions selon un processus d'investissement rigoureux et en s'appuyant sur les compétences des économistes, des stratégestes et des analystes de Société Générale Gestion⁽¹⁾**. Ils disposent d'informations en temps réel et réagissent aux événements de marchés en étroite collaboration avec l'ensemble des équipes d'analyse et de gestion.

(1) Société Générale Gestion est la société de gestion dédiée au réseau Société Générale. Elle est filiale à 100% d'Amundi, N°1 de la gestion d'actifs en Europe. Source IPE "Top 400 Asset managers" publié en juin 2015 sur la base des encours sous gestion à décembre 2014.

UNE GESTION PERSONNALISÉE

Vous êtes averti de tout ce qui se passe sur votre portefeuille, chaque opération faisant l'objet de l'envoi d'un avis. Vous recevez également une lettre d'information mensuelle relative à la conjoncture économique, un rapport de gestion trimestriel détaillé et vous pouvez consulter vos comptes via Internet. Mais surtout, **vous pouvez vous adresser directement à votre gérant**, les coordonnées téléphoniques et l'adresse mail de ce dernier étant communiquées dès la mise en gestion.





GESTION SOUS MANDAT

PILOTAGE DE VOS PLACEMENTS FINANCIERS PAR DES EXPERTS

À NOTER

Ce type de gestion personnalisée n'est accessible qu'à compter de 75 000 € déposés sur un compte-titres ou un PEA et de 100 000 € confiés en gestion pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation. Une tarification spécifique s'applique pour une gestion personnalisée de votre portefeuille. Une commission annuelle de gestion dégressive calculée sur le montant des actifs gérés (de 1,15 % à 0,50 % sur le compte-titres ou PEA et de 0,80 % à 0,35 % sur l'assurance vie avec un minimum de perception de 500 €).

LA GESTION SOUS MANDAT ÉVOLUTION, LES AVANTAGES DE LA GESTION SOUS MANDAT, LA LIBERTÉ EN PLUS !

Dans le cadre du compte-titres ou du PEA, vous confiez la gestion de l'intégralité de votre compte aux experts de Société Générale Gestion. Dans le cadre des contrats d'assurance vie ou de capitalisation, la « Gestion Sous Mandat Évolution » vous permet de confier la gestion d'une partie de votre contrat via la signature d'un mandat d'arbitrage, tout en gardant la possibilité d'investir vous-même sur une sélection de supports hors mandat (support Sécurité en euros, produits structurés, supports immobiliers).

POUR EN SAVOIR PLUS, DÉCOUVREZ NOTRE FICHE PRODUIT

GSM ÉVOLUTION





MARCHÉS FINANCIERS : MOINS D'INQUIÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE DES PAYS ÉMERGENTS

Les inquiétudes sur l'économie chinoise sont écartées, mais l'onde de choc du Brexit va freiner la reprise économique en Europe. La croissance mondiale devrait cependant se maintenir sur un rythme annuel d'environ 3 % cette année.

Comme souvent sur les marchés financiers, le contraste est saisissant entre le début et la fin du deuxième trimestre. Début mars, presque tous les signaux étaient au vert : l'économie chinoise qui avait beaucoup inquiété depuis août 2015 délivrait des statistiques rassurantes, le cours du pétrole était reparti à la hausse après avoir touché un de ses plus bas niveaux en janvier et les déclarations des principales banques centrales se voulaient encourageantes. Malheureusement, le Brexit est venu assombrir le tableau en fin de trimestre. Les marchés financiers, qui ont horreur des incertitudes, sont devenus encore plus volatiles. La croissance économique mondiale, même si elle accuse un certain ralentissement, ne donne cependant pas de signe d'inquiétude pour la fin de l'année.

DES MARCHÉS ACTIONS EUROPÉENS À LA PEINE

Avant le vote britannique, les marchés actions européens évoluaient au fil des enquêtes d'opinion : en hausse quand les sondages penchaient pour le maintien de la Grande-Bretagne dans l'UE, en baisse dans le cas inverse. Après le vote, **le Brexit a eu un effet colossal sur les marchés européens, qui ont tous fini le trimestre en recul** (-3,4 % pour l'indice français le CAC 40, -2,9 % pour le Dax allemand, -6,4 % pour l'Ibex espagnol, etc.). Seul le marché britannique a résisté à l'onde de choc, enregistrant même une hausse, mais en trompe-l'œil, de +5,3 %, essentiellement liée au recul de la monnaie britannique.

À l'inverse, de l'autre côté de l'Atlantique et dans les pays émergents, en raison de l'éloignement de la perspective de hausse des taux par la Fed américaine, les marchés d'actions se sont plutôt bien tenus (les périodes de taux bas profitent généralement aux marchés d'actions, alors plus rémunérateurs). Les indices boursiers américains, le S&P et le Dow Jones ont respectivement gagné +1,4 % et +1,9 % au cours du deuxième trimestre, quand les valeurs émergentes n'ont cédé que 0,3 % (MSCI Emerging Markets en dollar). Si la situation est fortement contrastée selon les pays, l'indice des marchés d'actions mondiaux (MSCI World AC), est resté imperturbable au cours du deuxième trimestre à +0,5 %.





MARCHÉS FINANCIERS : MOINS D'INQUIÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE DES PAYS ÉMERGENTS

NOUVEAU REcul DES TAUX DANS LES PAYS DÉVELOPPÉS

Du côté des marchés obligataires, les taux sont repartis à la baisse dans les principales économies développées. Aux États-Unis, des chiffres de l'emploi décevants ont repoussé plus loin dans le temps la perspective d'une hausse des taux américains. Le rendement de l'emprunt d'État à 10 ans est passé de 1,80 % à 1,50 % fin juin. En Europe, suite au Brexit, la dégringolade des taux s'est poursuivie : les emprunts à 10 ans de l'État français ne rapportaient plus que 0,20 % fin juin, quand ceux de l'État allemand, sur la même durée, entraient pour la première fois en territoire négatif à -0,15 %... Sur les marchés des obligations d'entreprises (sociétés peu risquées et bien notées) et du High Yield (sociétés plus risquées et moins bien notées), les performances sont restées positives sur le trimestre.

LA REPRISÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE FREINÉE PAR LE BREXIT

À quoi faut-il s'attendre pour la fin de l'année ? **La croissance économique mondiale devrait, au cours des prochains trimestres, se maintenir sur un rythme annuel d'environ 3 %, significativement positif mais sans accélération par rapport aux années précédentes.**

Dans les pays développés, la reprise économique tirée par la consommation interne continuera de produire ses effets. Cependant, celle-ci sera moins importante aux États-Unis par rapport à l'année dernière. En effet, le marché du travail en situation de plein emploi peine à s'améliorer ainsi que les gains de pouvoirs d'achats liés à la baisse du prix du carburant. Au final, la croissance du PIB devrait, en tendance, passer en-dessous du seuil de 2 % en 2017 Outre-Atlantique.





MARCHÉS FINANCIERS : MOINS D'INQUIÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE DES PAYS ÉMERGENTS

En Europe, l'activité va subir les effets de la crise politique ouverte avec le Royaume-Uni. Sous l'effet de la très forte incertitude politique, l'économie britannique va subir un choc important et les exportations de la zone Euro vers ce pays (4 % du PIB de la région) en seront affectées. Ces facteurs vont ralentir, de façon perceptible, l'économie de la zone Euro au deuxième semestre 2016 et début 2017. Le rythme général de la croissance, supérieur à 1,5 % par an à la fin du 1er semestre 2016, devrait donc fléchir en-dessous de ce niveau au cours des prochains trimestres, mais sans effondrement (notre prévision est de 1,2 % pour 2017).

Dans les pays émergents, les situations resteront très diverses d'un pays à l'autre. L'économie chinoise continuera de ralentir en pente douce mais certains des pays qui ont subi de fortes récessions en 2015 connaîtront une amélioration.





MARCHÉS FINANCIERS : MOINS D'INQUIÉTUDE SUR L'ÉCONOMIE DES PAYS ÉMERGENTS

INDICATEURS DE MARCHÉS AU 30/06/2016

Les marchés actions	Valeurs	Performances 3 mois (%)
CAC 40	4 237,48	-3,37
S&P 500	2 098,86	+1,90
MSCI WORLD	1 653,23	+0,30

Les marchés de taux	Valeurs	Performances 3 mois (%)	Ecart en BP
TAUX À COURT TERME (%)			
Euribor 3 mois	+0,286		+0,53
Eonia	+0,293		+0,596

TAUX LONGS	(%)	Ecart en BP
OAT 10 ans	+0,20	-0,21
Taux 10 ans Allemagne	+0,02	-0,14
US T-BONDS 10 YR	+1,49	-0,29

LES MATIÈRES PREMIÈRES		
Or (once) \$	1 321,07	-3,90
Brent \$	48,21	+21,25

LES DEVICES		
Euro/Dollar	1,110	-2,59
Euro/Yen	113,97	-11,02
Euro/Sterling	0,83	+4,69
Dollar/Yen	102,58	-8,73





RETRAITE : COMMENT LA PRÉPARER ACTIVEMENT ?

Avec la dernière réforme des retraites, le montant des pensions va encore baisser par rapport au dernier salaire. D'où la nécessité d'épargner dès à présent pour sa retraite : Assurance vie ou PERP par exemple. **Votre Conseiller peut vous accompagner pour définir avec vous la solution la plus adaptée à votre situation patrimoniale et budgétaire**, à vos connaissances et expériences financières, au niveau de risque que vous êtes en mesure d'accepter.

Les régimes de retraite obligatoires ne sont pas à la fête. **Chômage, situation économique atone, contexte démographique défavorable... Tous ces éléments font vaciller les comptes des caisses de retraite**, qui tentent de redresser la barre. La dernière réforme en date, celle des régimes complémentaires Agirc (cadres) et Arrco (non-cadres) du 30 octobre 2015, n'échappe pas à la règle. **L'âge légal de départ à la retraite reste fixé à 62 ans mais pour obtenir sa pension obligatoire à taux plein, le salarié devra accepter de différer son départ d'un an. À défaut et s'il souhaite quitter son emploi à 62 ans, sa pension sera amputée d'un « coefficient de solidarité » de 10 %, pendant trois ans. Il retrouvera sa pension à taux plein par la suite.** Ce système n'entrera en vigueur qu'en 2019, pour ceux nés à partir de 1957. Depuis le 1er janvier 2016, d'autres mesures sont déjà entrées en vigueur : les pensions sont plus faiblement revalorisées, le prix d'achat du point de retraite plus élevé, etc.

POURQUOI ÉPARGNER POUR SA RETRAITE ?

Le taux de remplacement (pension par rapport au dernier salaire net mensuel) baissera à nouveau. **Les départs à la retraite de 2016 bénéficient actuellement d'un taux de remplacement moyen de 75,4 % pour un non-cadre et de 55,7 % pour un cadre, selon le COR (Conseil d'orientation des retraites).** Un cadre avec un salaire net de 4 500 € par mois percevra donc une pension de 2 506 €. Avec la réforme de 2015, le taux de remplacement continuera de se dégrader (voir tableaux sur la page suivante). Ainsi, dans ces conditions, l'effort d'épargne paraît nécessaire.





RETRAITE : COMMENT LA PRÉPARER ACTIVEMENT ?

LES TAUX DE REMPLACEMENT ACTUELS ⁽¹⁾

	Taux de remplacement ⁽²⁾	Dernier salaire mensuel net ⁽³⁾	Pension mensuelle nette ⁽³⁾
Non-cadre	+75,4 %	2 300 €	1 734 €
Cadre	+55,7 %	4 500 €	2 506 €

(1) Personnes de la génération 1954, qui peuvent partir à la retraite à taux plein en 2016, s'ils ont tous les trimestres de cotisations nécessaires. (2) Part de la pension mensuelle par rapport au dernier salaire mensuel net. Chiffres tirés de Evolutions et perspectives des retraites en France, rapport annuel du COR (Conseil d'orientation des retraites), juin 2016. (3) Exemples.

DES PENSIONS QUI VONT CONTINUER À BAISSER ⁽¹⁾

Suite à la réforme des régimes de retraite complémentaires Agirc-Arrco du 30 octobre 2015, les pensions baisseront donc de nouveau.

	Né en 1960	Né en 1970	Né en 1980	Né en 1990
Non-cadre	-1,2 %	-1,6 %	-2 %	-2,3 %
Cadre	-3,1 %	-3,8 %	-4,4 %	-4,8 %

(1) Sources : COR (Conseil d'orientation des retraites). Toutes les mesures de redressement de l'accord du 30 octobre 2015 ont été prises en compte, sauf le malus pour ceux qui refusent de différer leur départ d'un an. Pour eux, le taux de remplacement chute encore davantage, jusqu'à 10,3 %, mais seulement pendant 3 ans.





RETRAITE : COMMENT LA PRÉPARER ACTIVEMENT ?

LE PERP⁽¹⁾, UNE SOLUTION D'ÉPARGNE POUR LA RETRAITE AVEC DES AVANTAGES FISCAUX IMMÉDIATS

Le PERP (Plan d'Épargne Retraite Populaire) est un produit d'assurance spécifique pour la retraite. **Dès la liquidation de vos droits, vous pouvez percevoir une partie de votre épargne sous forme de capital, à hauteur de 20 % au maximum, et le reste sous forme de revenus garantis à vie (ou rente viagère).** Pendant la phase d'épargne, les retraits (rachats) sont interdits, sauf en cas de survenance de l'un des 5 cas de force majeure prévus actuellement par la réglementation (décès du conjoint, invalidité, fin des droits au chômage, surendettement et liquidation judiciaire).

(1) Le PERP Épicéa est un contrat d'assurance collective sur la vie souscrit par l'association APOG[®]E RETRAITE auprès de Sogécap. Ce contrat est présenté par Société Générale dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann (Paris IXe), en sa qualité d'intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 (orias.fr).

Sogécap, Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 1 168 305 450 EUR Entreprise régie par le Code des Assurances - 086 380 730 R.C.S. Nanterre - Siège Social : Tour D2 - 17 bis place des Reflets - 92919 Paris La Défense.





RETRAITE : COMMENT LA PRÉPARER ACTIVEMENT ?

Le PERP offre la possibilité d'investir sur le support Sécurité en euros et sur des supports en « Unités de compte »⁽²⁾, permettant d'accéder au potentiel des marchés en contrepartie d'un risque de perte en capital. Vous pouvez choisir l'affectation de vos versements entre ces différents supports selon votre appétence au risque et la durée qu'il vous reste jusqu'à la retraite. Vous pouvez modifier le choix de vos supports ou leur répartition, en fonction de l'évolution des marchés financiers.

(2) Les unités de compte sont représentatives de parts ou actions d'OPC (actions de SICAV, parts de FCP...), de Sociétés Civiles Immobilières ou autres titres ou contrats financiers. S'agissant des unités de compte représentatives d'OPC : avant toute adhésion, il appartient à toute personne intéressée de s'assurer de la compatibilité de son investissement avec les lois dont elle relève, ainsi que des conséquences fiscales et de prendre connaissance du Document d'Informations Clés pour l'investisseur (DICI), et plus particulièrement les sections sur les principales caractéristiques. Le DICI est disponible auprès de votre Conseiller ou sur particuliers.societegenerale.fr. Le fonctionnement des unités de compte est décrit dans la Notice d'Information du contrat. **Sogécap ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. La valeur des unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Le fonctionnement des unités de compte est décrit dans votre Note/Notice d'Information.**





RETRAITE : COMMENT LA PRÉPARER ACTIVEMENT ?

AVANTAGES FISCAUX POUR LE PERP

Les versements, jusqu'à une certaine limite (10 % des revenus et 30 432 € au maximum en 2016), sont intégralement déductibles du revenu imposable de son détenteur.

À titre d'exemple, 10 000 € investis procurent 4 500 € d'économies d'impôt sur le revenu l'année suivante pour les personnes imposables dans la tranche marginale d'imposition à 45 %, 4 100 € pour ceux imposables dans la tranche à 41 %, etc..

Pendant la phase d'épargne : l'épargne retraite constituée sur le PERP est exonérée d'impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) exception faite des versements effectués après 70 ans.

Au moment de la retraite, les rentes du PERP sont imposées comme des pensions de retraite et bénéficient à ce titre de l'abattement plafonné de 10 %.

SOUPLESSE ET FISCALITÉ AVANTAGEUSE DE L'ASSURANCE VIE

L'assurance vie vous permet d'épargner avec plus de souplesse pour de nombreux projets, notamment la retraite. Selon les contrats, vous choisissez les supports sur lesquels vous souhaitez répartir votre investissement entre le support Sécurité en euros et/ou des supports en unités de compte⁽²⁾ qui comportent un risque de perte en capital. Vous pouvez procéder à des retraits (rachats) à tout moment sans frais et avec une fiscalité⁽³⁾ avantageuse après 8 ans de détention : les produits générés sont soumis à l'impôt sur le revenu après application d'un abattement de 4 600 € pour un célibataire et de 9 200 € pour un couple, au-delà, les gains sont soumis, soit sur option du bénéficiaire lors du retrait, au prélèvement libératoire de 7,5 % ou au barème progressif de l'impôt sur le revenu (hors prélèvements sociaux de 15,5 %). L'assurance vie facilite également la préparation de la succession, avec un régime civil et fiscal privilégié en cas de décès.

À la sortie, vous pouvez disposer de votre épargne sous forme de capital, et/ou de rentes viagères.

(3) La fiscalité décrite ici est celle en vigueur au 01/07/2016 pour les contrats ouverts depuis le 26/09/1997 et est susceptible de variation. La compagnie d'assurance n'est pas engagée sur le niveau de fiscalité. Toute évolution de la fiscalité sera à la charge de l'adhérent.





RETRAITE : COMMENT LA PRÉPARER ACTIVEMENT ?

UNE ASSISTANCE PERSONNALISÉE⁽⁴⁾

Partenaire de Société Générale, **Mondial Assistance, propose ses services d'aide à la préparation de la retraite, avec un accompagnement personnalisé** : reconstitution précise de la carrière, identification et régularisation des anomalies, estimation du montant de la retraite à taux plein, coût et opportunité du rachat de trimestres. Mondial Assistance peut faire toutes ces démarches à la place des futurs retraités.

POUR EN SAVOIR PLUS, DÉCOUVREZ NOTRE PAGE « JE PRÉPARE MA RETRAITE »

[OFFRE MONDIAL ASSISTANCE / SIMULATEUR RETRAITE](#)

(4) Détails du service et des modalités tarifaires accessibles auprès de votre Conseiller.





PERFORMANCES

DÉCOUVREZ VOS PERFORMANCES NETTES AU 30 JUIN 2016.

PERFORMANCES NETTES



PANORAMA DE LA GAMME SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Performances nettes au 30/06/2016

	Capitalisation/ Distribution	Début d'année	1 an	3 ans	5 ans	Valeur liquidative en €	Éligibilité fiscale ⁽¹⁾		Indicateur synthétique de risque ⁽²⁾
							ASV	PEA	
LES ESSENTIELS									
SG SERENDI GARANTI n°7		Produit en cours de commercialisation						X	
SG PATRIMOINE	C	-2,17%	-6,02%			102,69	X		5
SG ACTIONS EUROPE ISR	C	-12,82%	-15,46%	+ 13,35%	+ 14,85%	844,12	X	X	6
SG ACTIONS FRANCE	C	-7,11%	-8,66%	+ 24,58%	+ 23,62%	582,40	X	X	6
				Dividende brut 2015 ⁽³⁾	Rendement 2015	Prix moyen de la part acqureur 2015	ASV	PEA	Indicateur synthétique de risque ⁽²⁾
SCPI GENEPIERRE				13 € par part	+ 4,88%	266,5€	X		4
LA GAMME									
LES GÉOGRAPHIQUES									
AMUNDI FUNDS EQUITY GREATER CHINA	C	-4,84%	-16,48%	+ 27,24%	33,76%	117,19	X		6
AMUNDI FUNDS EQUITY INDIA	C	-3,25%	-5,27%	+ 61,98%	45,86%	118,73	X		6
AMUNDI FUNDS EQUITY LATIN AMERICA	C	+ 14,23%	-15,24%	-20,51%	-36,35%	59,00	X		6
SG ACTIONS EURO SÉLECTION	C	-13,17%	-15,92%	+ 16,21%	+ 9,79%	43,73	X	X	6
SG ACTIONS EUROPE	C	-10,33%	-12,17%	+ 22,22%	+ 24,90%	235,18	X	X	6
SG ACTIONS FRANCE	C	-7,11%	-8,66%	+ 24,58%	+ 23,62%	582,40	X	X	6
SG ACTIONS FRANCE SÉLECTION	C	-9,76%	-12,54%	+ 17,04%	+ 14,61%	44,57	X	X	6
SG ACTIONS JAPON (ex SG Actions Japon Sélection)	C	-7,33%	-11,66%	+ 17,51%	+ 34,80%	100,82	X		6
SG ACTIONS MONDE	C	-4,08%	-5,75%	+ 34,57%	+ 54,13%	62,56	X		6
SG ACTIONS MONDE ÉMERGENT	C	+ 3,17%	-12,15%	+ 5,80%	-5,92%	96,00	X	X	6
SG ACTIONS MONDE SÉLECTION	C	-4,41%	-6,77%	+ 33,24%	+ 41,45%	46,58	X		6
SG ACTIONS US	C	-0,04%	+ 1,89%	+ 52,49%	+ 104,65%	169,74	X	X	6
SG ACTIONS US SÉLECTION	C	-1,81%	-10,20%	+ 28,85%	+ 67,60%	212,16	X		6
LES SECTORIELS									
SG ACTIONS ÉNERGIE	C	+ 10,86%	-3,11%	+ 4,45%	-0,38%	641,93	X		6
SG ACTIONS IMMOBILIER	D	-4,45%	+ 0,09%	+ 45,57%	+ 45,39%	47,04			6
SG ACTIONS IMMOBILIER	C	-4,46%	+ 0,08%	+ 45,56%	+ 45,39%	65,50	X		6
SG ACTIONS LUXE	C	-8,01%	-10,95%	+ 22,43%	+ 53,71%	374,26	X		6
SG ACTIONS MATIÈRES PREMIÈRES	C	+ 7,70%	-11,77%	-10,27%	-30,32%	155,75	X		6
SG ACTIONS OR	C	+ 85,21%	+ 52,74%	+ 37,98%	-41,26%	293,62	X		7

PANORAMA DE LA GAMME SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Performances nettes au 30/06/2016

	Capitalisation/ Distribution	Début d'année	1 an	3 ans	5 ans	Valeur liquidative en €	Éligibilité fiscale ⁽¹⁾		Indicateur synthétique de risque ⁽²⁾	
							ASV	PEA		
LES SPÉCIALISÉS										
SG ACTIONS EURO PME (**)	C	-7,69%	+ 4,15%			133,46		X (**)	6	
SG ACTIONS EUROPE MIDCAP	C	-14,68%	-15,59%	+ 25,34%	+ 38,90%	696,55	X	X	6	
SG ACTIONS EUROPE MULTIGESTION	C	-10,43%	-14,24%	+ 19,13%	+ 26,54%	105,38	X	X	6	
SG ACTIONS FRANCE CROISSANCE	C	-10,31%	-12,28%	+ 18,83%	+ 16,72%	258,62	X	X	6	
SG ACTIONS MONDE MULTIGESTION	C	-4,42%	-5,64%	+ 34,78%	+ 60,52%	145,80	X		6	
GARANTI / PROTÈGE										
SG ELVANCIA PLUS n°7		Produit en cours de commercialisation							X	
SG SERENDI GARANTI n°7		Produit en cours de commercialisation						X		
SG PLURIADE PLUS n°7		Produit en cours de commercialisation						X		
LES FONDS FLEXIBLES										
SG FLEXIBLE	C	+ 0,75%	-0,99%	+ 17,03%	+ 20,51%	1 711,58	X		4	
SG PATRIMOINE	C	-2,17%	-6,02%			102,69	X		5	
SG PATRIMOINE PEA	C	-3,02%	-6,44%			97,19		X	5	
L'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE										
SG ACTIONS EUROPE ISR	C	-12,82%	-15,46%	+ 13,35%	+ 14,85%	844,12	X	X	6	
SG MONÉTAIRE EONIA ISR - P (*)	C	-0,09%	-0,08%	+ 0,02%		100,15	X		1	
SG OBLIG CORPORATE ISR	C	+ 2,60%	+ 3,42%	+ 6,44%	+ 14,03%	1 420,54	X		3	
SG SOLIDARITÉ ⁽³⁾	D					101,59	X		3	
LA DIVERSIFICATION OBLIGATAIRE										
SG OBLIG CONVERTIBLES	C	-4,34%	-6,09%	+ 8,14%	+ 11,34%	1 570,69	X		4	
SG OBLIG HIGH YIELD	C	-1,02%	-0,41%	+ 15,62%	+ 27,59%	1 777,14	X		4	
SG OBLIG INFLATION	C	-2,19%	-2,61%	+ 2,57%	+ 6,96%	1 331,28	X		4	
SG OBLIG REVENU ANNUEL	D	+ 0,70%	+ 1,69%	+ 12,36%	+ 18,20%	101,37	X		3	
SG OBLIG REVENUS TRIM 1	D	+ 0,70%	+ 1,63%	+ 12,27%	+ 19,00%	99,98			3	
SG OBLIG REVENUS TRIM 2	D	+ 0,66%	+ 1,60%	+ 12,33%	+ 19,18%	100,07			3	
SG OBLIG REVENUS TRIM 3	D	+ 0,70%	+ 1,66%	+ 12,36%	+ 19,19%	100,07			3	
SG OBLIGATIONS	C	+ 3,63%	+ 5,81%	+ 21,38%	+ 32,64%	4 911,79	X		3	
GÉRER SES LIQUIDITÉS										
SG LIQUIDITÉ PEA	C	-0,09%	-0,11%	-0,06%	+ 0,24%	16 079,03		X	1	
SG MONÉTAIRE PLUS - E (*)	C	-0,11%	-0,07%	+ 0,11%	+ 0,34%	10 174,60	X		1	
SG MONÉTAIRE PLUS - P (*)	C	-0,19%	-0,15%	+ 0,05%		100,15			1	
IMMOBILIER										
OPCI SG PIERRE ENTREPRISE ⁽⁴⁾	D	+ 2,81%	+ 4,54%	+ 15,38%		991,28			4	
				Dividende brut 2015 ⁽³⁾	Rendement 2015	Prix moyen de la part acquéreur 2015	ASV	Éligibilité fiscale ⁽¹⁾ PEA	Indicateur synthétique de risque ⁽²⁾	
SCI TOP PIERRE				Données non disponibles						
SCI SOGEVIMMO				Données non disponibles						
SCPI GENEPIERRE				13 € par part	+ 4,88%	266,5€"	X		4	

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Les performances affichées sont nettes de frais courants et hors commission de souscription. Ces performances sont glissantes c'est-à-dire calculées de date à date sur une durée déterminée se terminant à la date de calcul. Par exemple, la performance glissante sur 1 an, calculée au 28 mars 2013, est la performance sur l'année écoulée depuis le 28 mars 2012.

(1) Tous les OPC sont éligibles au CTO (Compte-titres ordinaire)

ASV : Assurance vie, PEA : Plan d'épargne en actions

(2) L'indicateur synthétique de risque et de rendement (SRI) correspond au « Profil de risque et de rendement » présent dans le DICI. Il est déterminé sur une échelle de 1 à 7 (1 correspondant au risque le plus faible et 7 le plus élevé). Le niveau de risque le plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le SRI n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps. Le DICI (Document d'Information Clé pour l'Investisseur) est mis à jour à chaque changement de niveau de SRI.

Avant toute souscription à un OPC, un porteur doit avoir pris connaissance du Document d'Information Clé pour l'Investisseur, et notamment des facteurs de risque.

(3) Dividende brut 2015 (avant imposition)

(4) Performances M-1

(5) Fonds Multi-parts avec des performances identiques pour toutes les parts : SG SOLIDARITE - LES RESTAURANTS DU COEUR - D (FR0012881753) ; SG SOLIDARITE - SG SOLIDARITE - CCFD TERRE SOLIDAIRE (FR0012892172) ; SG SOLIDARITE - HABITAT ET HUMANISME (FR0012892156)